

Quelle censure pour le livre jeunesse en 2012 au Québec?

Frédéric Tremblay

Volume 35, numéro 1, printemps-été 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66418ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (imprimé)

1923-2330 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, F. (2012). Quelle censure pour le livre jeunesse en 2012 au Québec?
Lurelu, 35(1), 90–90.

Quelle censure pour le livre jeunesse en 2012 au Québec?

Frédéric Tremblay

90

C'est la question que se sont posée les cinq spécialistes invitées à la table ronde organisée par le Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse (CQRLJ), le 28 février, au Théâtre Inimagimô de BAnQ. Étaient présentes des femmes de plusieurs domaines de la littérature jeunesse : Alice Liénard, blogueuse et adjointe à l'édition à La courte échelle; Réjane Gourin, animatrice; Nathalie Guimont, agente de développement en milieu défavorisé; l'illustratrice Élise Gravel, créatrice du magazine parodique *Nunuche*, et Isabelle Jameson, bibliothécaire jeunesse. Le public comptait également bon nombre de médiateurs ayant une certaine expérience sur le sujet, d'où une table ronde interactive, élargie à toute la salle.

D'entrée de jeu, on distribuait à chacun une feuille qui donnait le ton de la soirée : la liste d'une cinquantaine d'œuvres considérées comme « rebelles », passant par le classique britannique *Sa majesté des mouches* de William Golding, le classique américain *La guerre des chocolats* de Robert Cormier, ainsi que *Ma vie ne sait pas nager* d'Élaine Turgeon. On comprend qu'il y a une différence, évidente mais imprécise, entre œuvre choquante et œuvre censurée. Tous les échanges essaieront de montrer leur lien ou leur distance, exemples en papier à l'appui.

D'abord questionnées sur leurs valeurs, les panélistes semblent prises de court. Elles se complèteront tour à tour pour donner la liste de ce qu'un accompagnateur idéal devrait essayer de transmettre aux lecteurs : le respect, l'esprit critique, le goût de la découverte et de la diversité. Un médiateur aurait aussi tout avantage à comprendre l'importance que peuvent avoir des livres « troublants »; mais étant donné qu'il a à assumer la présentation et l'animation de l'histoire, il n'a pas intérêt à aller vers des sujets dont il ne sait pas comment les aborder avec le public visé. C'est cette difficulté de trouver les bonnes méthodes de médiation qu'on identifie comme une des premières causes de la censure, bien avant l'indignation ou la crainte de choquer les jeunes lecteurs. D'où la nécessité, pour les adultes, de prendre le temps d'apprivoiser un sujet s'ils en sentent le besoin.

À cette autocensure pour cause d'incertitude peut s'ajouter une forme commune de censure parentale, quand on juge que l'enfant devrait lire tel livre plutôt que tel autre. Élise Gravel propose une distinction valable : il faut séparer la censure de l'action du guide (parent, libraire, bibliothécaire ou quelque autre médiateur). « La vraie censure, c'est quand on brûle les livres,

c'est 1984, pas ce qu'on vit aujourd'hui. » (Elle voulait probablement parler de *Fahrenheit 451*, même si, pour le caractère totalitaire, les comparaisons se valent.) Nathalie Guimont, forte de son expérience de mère, continue sur cette lancée en disant que l'interdiction ne mène toujours qu'à une désobéissance en cachette, de toute manière. Il vaut mieux laisser le lecteur choisir et l'orienter subtilement ensuite. Chaque approche a ses méthodes. La mère profite du fait qu'elle fournisse l'argent de poche pour les livres pour faire pression. La bibliothécaire « hameçonne » les lecteurs avec des livres plus attrayants, avant de leur proposer d'élargir leurs lectures à des textes plus difficiles.

La question est donc plus celle des sujets tabous que celle de la censure. L'homosexualité et le suicide sont des exemples souvent traités. L'auteure de *Nunuche*, qui publie aussi aux États-Unis, compare les réactions des deux publics. Du fait du grand nombre d'éditeurs jeunesse et du moindre risque de faillite dû aux subventions, le Québec publie davantage de livres « osés ». Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas de censure. On profite de la présence parmi le public d'Élaine Turgeon, qui raconte le refus des commissions scolaires de faire lire son roman *Ma vie ne sait pas nager*, sans se victimiser, elle comprend l'hésitation mais exprime son désaccord. Une enseignante présente dans la salle a réussi à le faire lire à son groupe à la suite de longues revendications. Satisfaite de l'expérience malgré les difficultés, elle témoigne de l'importance de dépasser les tabous. « Les auteurs sont essentiels parce qu'ils mettent des mots sur les maux. » À l'opposé de cette censure délicate, il y a la censure criante. Elle peut être religieuse, comme celle qui a essayé de faire interdire *Harry Potter* (comme s'il n'y avait jamais eu de sorcières dans les contes), ou plus largement issue d'une « psychose parentale », de la plainte parentale qui fait boule de neige. Une censure familiale qui essaie de s'étendre à l'école, en quelque sorte. Et c'est le rôle de l'école d'y résister, au nom de l'ouverture d'esprit des élèves qu'elle forme.

Ce qu'on en retient? Qu'il ne faut jamais dénigrer le lecteur, et qu'il faut faire confiance à son intelligence. Mais qu'il n'y a rien de mal non plus à essayer de lui donner le goût de l'expérimentation et de la nouveauté, tant qu'on est prêt à le guider et à l'accompagner. Et qu'« un livre, après tout, ce n'est qu'un livre ». Que ça peut donner beaucoup, tout en faisant courir peu de risque.